

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LODÈVOIS ET LARZAC

DÉCISION

numéro CCDC_260227_030

portant sur

AVENANT N°1 AU LOT N°4 MENUISERIES BOIS INTÉRIEURES DU MARCHÉ DE TRAVAUX POUR L'AMÉNAGEMENT D'UNE MICRO-CRÈCHE DANS UN BÂTIMENT EXISTANT ET EXTENSION

Le Président de la communauté de communes Lodèvois et Larzac,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et en particulier les articles 5211-2, 5211-10 et l'article L.2122-22 dont l'alinéa 4°,

VU la délibération n°CC_230704_16 du Conseil communautaire du 4 juillet 2023 par laquelle le Conseil communautaire délègue au Président la prise de décision prévue aux articles du CGCT susvisés,

VU la décision du Président n° CCDC_250121_004 du 21 janvier 2025 relative à l'attribution du lot n° 4 Menuiseries bois intérieures du marché de travaux relatif à l'aménagement d'une micro-crèche dans bâtiment existant et extension,

CONSIDÉRANT la nécessité d'effectuer, en cours d'exécution, des modifications de prestations au lot n° 4 Menuiseries bois intérieures du marché de travaux relatif à l'aménagement d'une micro-crèche dans bâtiment existant et extension, entraînant une moins-value,

DÉCIDE

- **ARTICLE 1** : De conclure l'avenant n° 1 au lot n° 4 Menuiseries bois intérieures du marché de travaux pour l'aménagement d'une micro-crèche dans bâtiment existant et extension, avec l'entreprise MG BOIS MENUISERIE, afin de modifier, en cours d'exécution du marché, les prestations initiales, entraînant une moins-value,

- **ARTICLE 2** : De préciser que le montant de l'avenant s'élevant en moins-value à mille-cent-quatre-vingt-cinq euros soixante-douze centimes hors taxes (1 185,72 € HT) soit mille-quatre-cent-vingt-deux euros quatre-vingt-six centimes toutes taxes comprises (1 422,86 € TTC), introduit un écart de moins cinq virgule cinq pour cent (- 5,05%) par rapport au montant du marché initial, le portant ainsi à vingt-deux-mille-deux-cent-quatre-vingt-douze euros hors taxes (22 292,00 € HT) soit vingt-six-mille-sept-cent-cinquante euros quarante centimes toutes taxes comprises (26 750,40 € TTC),

- **ARTICLE 3** : De préciser que les droits et les obligations de chacune des parties sont définis dans l'avenant n° 1 annexé à la présente décision,

- **ARTICLE 4** : De dire que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, notifié aux tiers concernés, publié selon la réglementation en vigueur et inscrit au registre des actes.

Accusé de réception en préfecture
34-200017341-20260227-lmc124046-AR-1-
1

Date de télétransmission : 27/02/26

Date de publication : 05/03/2026

Date de notification aux tiers :

Moyen de notifications aux tiers :

Fait à Lodève, le vingt sept fevrier deux mille vingt-six,

Le Président
Jean-Luc REQUI



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHÉS PUBLICS

EXE10

AVENANT N° 1¹

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Communauté de Communes Lodévois Larzac
1 place Francis Moran 34700 Lodève

B - Identification du titulaire du marché public

SARL MG BOIS MENUISERIE
ZA De St Genieis – 400 Chemin Du Rieu – 34800 CANET
Tél. 04.67.96.01.88
Mail : mg.bois@orange.fr
Siret : 841 680 408 00017

C - Objet du marché public

■ Objet du marché public:

AMENAGEMENT D'UNE MICRO CRECHE DANS BATIMENT EXISTANT ET EXTENSION
LOT 4 : Menuiseries bois intérieures

■ Date de la notification du marché public : 19/02/2025

■ Montant initial du marché public :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 23 477,72 € HT pour la solution de base
- Montant TTC : 28 173,26 €

¹

D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

- Le présent avenant a pour objet de prendre en compte des prestations modifiées sur le **Lot n°04 – Menuiseries Intérieures Bois de l'Entreprise MG Bois.**
- concernant :
- les prestations en Plus et Moins values, conformément au devis 44-26 en pièce jointe du présent avenant.
Plus-Value : 1 855,00 € HT
Moins-Value : 3 040,72 € HT

Ces travaux modificatifs entraînent l'application d'une moins-value de - **1 185,72 € HT** sur le marché de l'Entreprise MG Bois.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cocher la case correspondante.)

Non Oui

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT: - **1 185,72 €**
- Montant TTC: - **1 422,86 €**
- % d'écart introduit par l'avenant par rapport au marché initial : - 5,05 %

Nouveau montant du marché public :


- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT: **22 292,00 €**
- Montant TTC: **26 750,40 €**

■ Incidence de l'avenant sur le délai d'exécution :

L'avenant a une incidence sur le délai d'exécution du marché public :
(Cocher la case correspondante.)

Non Oui

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
<i>Gautreau Laurent, Géant</i>	<i>Canet, le 19/02/26</i>	 MG BOIS MENUISERIE 400 Chemin du Rieu ZA de St Genies 34800 CANET Tél. 04 67 96 01 88 - mg.bois@orange.fr

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :
(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : , le

Signature
(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

■ **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ **En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :**

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ **En cas de notification par voie électronique :**

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)